



---

# Les brevets logiciels

## Club Linux Nord Pas-de-Calais

USTL/Villeneuve d'Ascq - 20 février 2004



# Club Linux Nord-Pas-de-Calais

---

- Association loi 1901 créée en 1999
- Participe à la diffusion du libre dans l'EuroRégion Nord-Pas-de-Calais
  - « Marketing » (information des acteurs)
  - Lobbying (propositions auprès des fournisseurs informatiques)
  - Inciter les collectivités et les PME régionales à adopter ce modèle
- Partenaires d'autres associations locales
  - X2000 (sur Dunkerque, Lille)
  - Dofdall (projet régional en cours de formulation)
  - D'autres LUGs : Linux62, Epplug, VA-Libre, Campux





# Plan

---

- Le Logiciel Libre
- Le brevet sur le logiciel
- Les premières réactions
- Le vote du Parlement
- La communauté du Libre





# Logiciel libre / Open Source

---

- Liberté d'utilisation
- Liberté de copie
- Liberté de modification
- Liberté de redistribution des modifications
- Cf. aussi définition de l'Open Source
  - Similaire, plus précise





# Le Brevet Logiciel

---

- Par qui ?

- Par un faible nombre d'entreprises américaines
- Par des cabinets d'avocats



- Pourquoi ?

- L'informatique est présente partout : économie, industrie, communication
- Dépendance induite par un fonctionnement volontairement obscur dans les logiciels propriétaires
- Volonté de noyauter l'innovation
- Tuer le Logiciel Libre accusé de concurrence déloyale.





# Le Brevet Logiciel

---

- Comment ?
  - Pressions financières sur le parlement Européen
  - Pressions sociales (délocalisations)
  - Infiltration dans le parlement
  - Elaboration d'un brouillon en novembre 2002



# Avant le vote

- Création de groupes de travail
  - La FSF a recourt a des avocats reconnus (entre autres Christophe Espern, impliqué dans l' EUCD.info)
  - Ouverture de portails communautaires dédiés sur Internet (<http://brevets-logiciels.info> ou <http://swpat.ffii.org> )
- Fermeture de sites
  - Près de 1000 sites mis en berne recensés par l'AFUL dans un communiqué du 27 août 2003.
  - CLX dénonce les brevets logiciels dès le mois de juin 2003, après les premières « attaques » des pro-brevets.



## Brevets Logiciels en Europe

**Les brevets logiciels ne permettraient plus à ce site de fonctionner**

Cette page existe en signe de protestation contre les brevets logiciels. Bientôt, les pages web pourront être fermées régulièrement à cause de brevets logiciels. Les brevets logiciels peuvent faire en sorte que vous puissiez être poursuivis pour la publication de textes que vous avez écrit, indépendamment.

Vous serez redirigé vers CLX, dans 60 secondes, sinon vous pouvez toujours consulter la page sur les brevets en europe : swpat.ffii.org.



### Quel est le problème avec les brevets logiciels?

Si Haydn avait breveté "une symphonie caractérisée par sa construction [en forme de sonate élargie]", Mozart se serait retrouvé en difficulté.

Contrairement au droit d'auteur, les brevets peuvent bloquer des créations indépendantes. Le brevetage du logiciel peut rendre le droit d'auteur du logiciel inutile.

Les études économiques montrent que les brevets logiciels ont entraîné une diminution des investissements en recherche et développement.

Les progrès en informatique sont des progrès en abstraction. Traditionnellement, les brevets étaient conçus pour des *inventions* de nature concrète, physique. Les brevets sur les logiciels concernent des idées. L'objet du brevet n'est plus une type de souris, mais tout "moyen de capture d'animaux" ou "moyen de capture d'un flux de données dans un environnement simulé". Le fait que pour cela l'on utilise la machine logique universelle, l'ordinateur, ne constitue pas une limite. **Si les logiciels sont brevetables, tout est brevetable. Les organismes vivants, par exemple, mais également les oeuvres artistiques écrites, musicales ou autres.**

### Statut actuel des décisions concernant la



# Avant le vote

---

- Manifestations
  - Les associations du libre se réunissent devant le Parlement Européen
  - Médiatisation : TF1, France Infos
- Organisation de Conférences d'Informations
- Rencontres Mondiales du Logiciel Libre



# PROTECTION DE VOTRE LIBERTE ET INCITATION AU PARTAGE DE LOGICIELS

Recopier un logiciel libre sur un ordinateur dans votre entreprise est une des 4 libertés fondamentales garanties par les logiciels sous licence libre.

## AVERTISSEMENT

Dès maintenant, vous pouvez installer, recopier et modifier plus de **10 000** logiciels libres chez vous ou dans votre entreprise

**Ne risquez pas votre liberté.**



Ne mettez pas votre entreprise en péril.  
Faites appel à votre responsable informatique afin qu'il remplace vos logiciels propriétaires par des logiciels libres.

Pour tout renseignements contactez-nous sur Internet : <http://www.april.org/>  
Affiche pédagogique réalisée par Patrick et Sabuj, disponible sur  
<http://www.patrick.org/affiche/> et <http://sabuj.sufferny.org/affiche/>





# Vote du 24 septembre 2003

---

- Que dit le texte ? (adopté en 1<sup>ère</sup> lecture au Parlement)
  - Adoption de la directive sur la brevetabilité des inventions mises en oeuvre par ordinateur.
  - Est brevetable une innovation non naturelle, utilisable dans un cadre industriel.
  - Un simple logiciel n'est pas brevetable.
  - Les Etats membres sont garants de l'intégrité d'un logiciel breveté.
  - Mise en avant de l'interopérabilité, « reverse-engineering » toléré sous conditions.



# Relecture, 19 novembre

---



- Le vote en seconde lecture est ajournée
  - Nombreux courriers de la communauté (Léa, Framasoft, AFUL) auprès des députés français et Européens.
  - Paris demande un délais.
- Enthousiasme mitigé
  - Certains développeurs crient victoire
  - D'autres restent prudents



# Et maintenant ?

---

- 29 janvier 2004
  - Groupe de Travail au Conseil Européen
  - Retour à une brevetabilité illimitée
  - Dématérialisation du brevet
  - Suppression du cadre industriel
  - Documentation sans condition de licence
  - Interopérabilité avec les logiciels brevetés interdite !



# Rester vigilant

---

- Internet
  - Les sites ont peu à peu réouvert après le 24 septembre
  - CLX Maintient un avertissement
  - Analyses juridiques de documents
- Conférences
  - Séances d'information (FOSDEM, FreeDem, Solutions Linux)
  - Exposés au Parlement Français (Loïc Dachary)
- Réunion de projets
  - United Linux
  - Adullact
  - Ouverture des standards



# Encouragement au libre

- Distribution de logiciels libres
  - Allegetice
  - Free EOS
- Apprentissage du libre
  - dans les écoles
  - dans les cybercentres et MJC



# Utilisateurs

- Support permanent
  - via des listes de diffusion ou des sites internet
  - prise d'intérêt pour les Licences Libres
- Démonstration de Logiciels Libres
  - Forums et Salons (RMLLs)
  - « Install Parties »





# Discussion

---

***Merci de votre attention***

Club Linux Nord Pas de Calais <clx@clx.anet.fr>

Ce document reprends de nombreuses idées dans les liens suivants :

FFII : <http://swpat.ffii.org/papers/euoparl0309/cons0401/index.fr.html>

Brevet-Logiciels : <http://brevets-logiciels.info/wiki/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

AFUL : <http://www.iful.org/presse/pr-20030827/view>